

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Il y a deux ans, les recours à l'encontre du projet de logements, port de plaisance et hôtel qui devait se substituer enfin au chancre bien connu de la rue Vander Bruggen, ont eu raison de la patience des porteurs de projet. Cette grande victoire symbolique visant à entraver l'évolution de la zone du canal anderlechtois n'a manifestement, pour le moment qu'un seul bilan, l'absence de toute réalisation.

En début d'année, on nous annonçait, de la part d'un nouveau promoteur, la désignation d'un bureau d'étude pour plancher sur un nouveau projet. Région, commune et maître-architecte devaient aboutir à un projet plus consensuel. Où en sommes-nous ? Existe-t-il un accord quant aux modalités de réalisation d'un nouveau projet ? Prévoit-on un concours d'architecture ? Dispose-t-on d'un planning de dépôt de permis ? Quelles sont les grandes lignes de ce projet immobilier, qui devrait, je l'espère, voir le jour sur cette parcelle emblématique.

Monsieur le Bourgmestre-Président annonce qu'un projet a effectivement passé toutes les étapes et qui fait l'objet d'un accord général. Il a été validé et son promoteur espère déposer le permis avant la fin de cette année. Vu l'ampleur du dossier, en termes environnementaux notamment, il est plus réaliste de penser que ce sera en janvier ou février 2022. Quant à la nature du projet, il s'agit essentiellement de logements de 340 unités, des activités économiques installées dans un grand parc traversant, plus réaliste que celui de la « Marina ».

G. VAN GOIDSENHOVEN dit qu'il s'agit effectivement d'un projet important de 340 unités de logement. Cela reproduit ce qui était déjà à l'œuvre au niveau de la « ZEMU ». Il espère que, là aussi, les opérateurs régionaux pourront trouver des occupations. Au sein de la « ZEMU », il y a beaucoup de surfaces économiques vides ou dévolues à des activités commerciales, pas nécessairement qualitatives. Il espère également qu'il y aura un effort sur la qualité de l'architecture ; il est préférable de faire un concours d'architecture pour faire en sorte que cette parcelle ne soit pas une parmi tant d'autres, mais une parcelle qui puisse amener un rayonnement positif sur l'ensemble de la zone « Biestebroek ». Il espère ne pas être déçus et que ce projet aura des qualités multiples dont Anderlecht pourra être fier, dans cette zone du canal qui, il y a à peine 10 ans, était considéré comme n'ayant que la vocation d'être un quai de déchargement de déchets ménagers. Même s'il y a des polémiques sur l'un ou l'autre projet, il faut savoir d'où on vient pour savoir où on va.